



L'association
NUITS DE SOLOGNE
annule son spectacle
« L'île au trésor »
du 5 septembre 2020.
Il est reporté au 04/09/2021



C'est avec une grande tristesse et une immense déception que le Conseil d'Administration de notre association Nuits de Sologne vient de décider l'annulation de « L'île au trésor », la 17^{ème} édition de son spectacle pyrotechnique initialement planifiée le 5 septembre prochain au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

Ce spectacle, qui devait accueillir plus de 20 000 spectateurs, est reporté au 4 septembre 2021 avec le même thème et sur le même site. Notre billetterie reste d'ailleurs ouverte pour cette nouvelle date.

Pourquoi cette annulation ? en priorité pour assurer la santé et la sécurité de notre public, de nos bénévoles et de l'ensemble de nos prestataires dans le contexte d'une pandémie dont on ne peut pas présager l'état en septembre prochain, bien que tout laisse à croire qu'elle sera toujours active. La seconde raison est que notre évènement est un évènement très familial incompatible avec la distanciation sociale et les gestes barrières. La dernière est financière puisque, comme annoncé lors de sa dernière Assemblée Générale, notre association serait dans l'incapacité de survivre après un évènement sans mécénat et tentes privatives et avec une faible fréquentation.

Si vous avez déjà achetés vos billets, 3 solutions s'offrent à vous :

- Vous conservez vos billets qui resteront valides pour notre spectacle du 4 septembre 2021, c'est bien entendu la solution que nous privilégions.
- Vous en demandez le remboursement et avez acheté vos billets en ligne sur notre site Internet. Transmettez-nous par mail votre RIB et vos billets impérativement avant le 30/06/2020 à l'adresse asso@nuitsdesologne.com. Vos billets vous seront remboursés avant la fin de l'année 2020. Si vous avez acheté vos billets dans un point de vente partenaire, contactez-le pour connaître les procédures à suivre pour votre remboursement..
- Cette annulation menaçant la pérennité de notre organisation après le spectacle de 2021, vous pouvez aussi marquer votre solidarité avec l'association en nous faisant un don en abandonnant le montant payé pour vos billets achetés sur notre site Internet et/ou en effectuant un versement libre. Merci dans ce cas de nous transmettre par mail votre décision et nous vous retournerons toutes les informations nécessaires ainsi qu'un reçu fiscal (-66% du montant à déduire de votre impôt sur le revenu) avant la fin de l'année 2020.

Nous sommes vraiment désolés de cette situation et vous remercions sincèrement de votre compréhension.

Prenez soin de vous car nous aimerions tous vous retrouver le 4 septembre 2021 !

Cordialement

Le Président et le Conseil d'Administration de l'association Nuits de Sologne